



POLITIQUE HABITAT

BORT RENOV' HABITAT

AIDE MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'HABITATION PRINCIPALE EN CENTRE VILLE

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté par délibération en date du 09 Novembre 2016

ARTICLE 1 : STRATEGIE AFFICHEE

Initier une **POLITIQUE HABITAT** innovante pour :

- Revitaliser le Centre Ville
- Répondre aux enjeux économiques et sociaux

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DEFINIS

- Résorber l'habitat vacant
- Revitaliser le Centre Ville
- Aider les familles de conditions modestes à **acquérir une habitation principale**
- Accueillir de nouvelles familles
- Faciliter l'accession sociale à la propriété privée
- Soutenir l'économie locale dans sa filière B.T.P

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE

L'aide municipale est accordée en fonction :

- 1- Du revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition
- 2- Du barème de l'ANAH
Afin de favoriser le maximum de personnes éligibles à cette aide, 2 critères ont été retenus :
 - Le critère « modeste »
 - Le critère « Ile de France »
- 3- Composition du foyer familial
- 4- Propriétaire occupant à titre d'habitation principale
- 5- Logement vacant depuis plus de 3 ans avec des majorations dans les cas suivants :
 - 500 euros si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans
 - 500 euros si l'acheteur arrive d'une commune extérieure à BORT LES ORGUES
- 6- Le périmètre d'action de l'opération est le Centre Ville de BORT défini par rapport au périmètre d'urbanisme arrêté par Mr l'Architecte des Bâtiments de France (plan en annexe).

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AIDE MUNICIPALE

- Aide municipale accordée par tranche (voir tableau ci-dessous) après examen du dossier déposé, avec un montant minimal d'aide municipale de 1500 euros et un montant maximal de 3500 euros

- Majoration cumulable possible dans les cas suivants :
 - *500 euros si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans
 - *500 euros si l'acheteur arrive de l'extérieur

Etant rappelé que l'aide est cumulable avec le dispositif d'aide à l'acquisition d'habitation principale pour les familles nombreuses.

TABLEAU RECAPITULATIF CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE

COMPOSITION FAMILIALE	REVENU FISCAL DE REFERENCE	AIDE MUNICIPALE	MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE	
			Immeuble vacant depuis plus de 10 ans	Habitant extérieur de BORT
1 personne	24 002,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes	35 227,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 1 enfant	42 309,00 €	2 500,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 2 enfants	49 409,00 €	3 000,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 3 enfants *	56 516,00 €	3 500,00 €	500,00 €	500,00 €

* plus 7104 euros par
enfant supplémentaire
rattaché fiscalement